



MUNICIPALITÉ DE SAINT-NÉRÉE-DE-BELLECHASE
Bilan annuel de la qualité de l'eau potable
Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

A- Réseau Saint-Nérée (village) : 14328396-07-01

Nombre de personnes desservies : 360

Responsable légal de l'installation : Municipalité de Saint-Nérée-de-Bellechasse.

Opérateur : Christian Pouliot

Courriel : muneree.tp@stnerree.ca

1- Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (Nbre par mois X 12)	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité.	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable.
Coliformes totaux	24	24	0
Coliformes fécaux ou E.coli	24	24	0

* Aucun dépassement de normes microbiologiques en 2018.

2- Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation.	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité.	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	1	1	0
Arsenic	1	1	0
Baryum	1	1	0
Bore	1	1	0
Cadmium	1	1	0
Chrome	1	1	0
Cuivre	2	3	0
Cyanures	1	1	0
Fluorures	1	1	0
Nitrites - Nitrates	4	4	0
Mercure	1	1	0
Plomb	2	3	0
Sélénium	1	1	0
Uranium	1	1	0

* Aucun dépassement de normes pour les substances inorganiques en 2018.

3- Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation.	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité.	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable.
Turbidité	12	12	0

* Aucun dépassement de normes pour la turbidité en 2018.

4- Analyse des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Moyenne annuelle des résultats trimestriels (ug/l) Norme :80 ug/l
Trihalométhanes totaux	4	4	6.6 ug/l

* Aucun dépassement de normes pour les substances organiques et trihalométhanes en 2018.

5- Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

* Aucune analyse réalisée sur ces paramètres.

B- Réseau Saint-Nérée Lac-Vert; 23139934-17-51

Nombre de personnes desservies : 25

Responsable légal de l'installation : Municipalité de Saint-Nérée-de-Bellechasse.

Opérateur : Christian Pouliot

Courriel : muneree.tp@stnerree.ca

1- Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (Nbre par mois X 12)	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité.	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable.
Coliformes totaux	24	28	0
Coliformes fécaux ou Escherichia coli	24	28	0

* Aucun dépassement de normes microbiologiques en 2018.

2- Analyse des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation.	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité.	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	1	1	0
Arsenic	1	1	0
Baryum	1	1	0
Bore	1	1	0
Cadmium	1	1	0
Chrome	1	1	0
Cuivre	2	3	0
Cyanures	1	1	0
Fluorures	1	1	0
Nitrites - Nitrates	4	4	0
Mercure	1	1	0
Plomb	2	3	0
Sélénium	1	1	0
Uranium	1	1	0

* Aucun dépassement de normes pour les substances inorganiques en 2018.

3- Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation.	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité.	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable.
Turbidité	12	12	0

* Aucun dépassement de normes pour la turbidité en 2018.

4- Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Moyenne annuelle des résultats trimestriels (ug/l) Norme :80 ug/l
Trihalométhanes totaux	4	4	17.7 ug/l

* Aucun dépassement de normes pour les substances organiques et trihalométhanes en 2018.

5- Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

* Aucune analyse réalisée sur ces paramètres.

Christian Pouliot

27 mars 2019